

négatif sur leur compétitivité, 40 p. 100 estimaient qu'elles auraient un effet neutre et 31 p. 100 prévoyaient que ces normes auraient un effet positif.⁴⁸

I. RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Certains Canadiens craignaient que les faibles normes en matière d'environnement, ou le relâchement dans l'application de ces normes, pourraient entraîner la migration des industries vers un «havre de pollueurs». Si c'était le cas, cela entraînerait une détérioration accrue de l'environnement dans le pays hôte et découragerait le pays source d'augmenter ses normes en matière d'environnement ou de renforcer l'application de ses normes.

Lors de discussions avec les membres du Comité d'examen environnemental, les représentants du monde des affaires ont indiqué que les préoccupations environnementales sont maintenant partie intégrante des processus décisionnels. Une bonne politique environnementale constitue aussi une bonne politique commerciale.

Les études empiriques effectuées jusqu'ici ont été presque unanimes à dire qu'il y a très peu de preuves de relocalisation industrielle en raison des différences au niveau des dépenses de lutte contre la pollution. La proportion des exportations des industries polluantes était à peu près égale tant chez les pays industrialisés que non industrialisés en 1988, soit environ 15 à 16 p. 100. Au cours de cette année, les pays industrialisés étaient responsables de quelque 75 p. 100 du marché mondial en ce qui a trait aux produits des industries polluantes.

Lorsque le PIB par habitant augmente, on a établi que la quantité de particules en suspension (poussière) par unité de production diminue. Le dioxyde de soufre et les matières noires (fumée) par unité de production augmentent jusqu'à ce que le PIB par habitant atteigne environ 5 000 dollars US, après quoi ces deux teneurs commencent à diminuer. La quantité de pollution par unité de production diminue proportionnellement à l'augmentation de l'ouverture au commerce extérieur et aux investissements étrangers. À mesure que le degré de développement augmente, les pays réduisent leur dépendance vis-à-vis de la production de biens industriels et intensifient leurs activités dans le secteur des services, qui s'avère moins polluant.

De nouvelles normes rigoureuses sur l'émission de composés organiques volatils figurent parmi les raisons qui ont poussé environ 1,5 p. 100 des fabricants de mobilier de bois de la région de Los Angeles à s'installer au Mexique. Toutefois, les compagnies qui ont choisi de s'installer ailleurs aux États-Unis, notamment dans le nord de la Californie, représentent plus du double du nombre de celles ayant émigré au Mexique.

Pour qu'un investissement dans un paradis de pollueurs soit rentable dans le cadre de l'ALENA, il devrait répondre à quatre conditions : des coûts élevés de conformité en matière d'environnement, un changement important au niveau des incitants d'implantation, de faibles coûts de démarrage pour les nouveaux investissements et une réelle différence dans les coûts d'observation prévus en matière d'environnement, entre l'ancien et le nouveau lieu. Peu de secteurs industriels répondraient à toutes ces conditions.

Le coût de la dépollution est d'environ 1 p. 100 de la valeur ajoutée pour la plupart des industries. Les barrières tarifaires et non tarifaires actuelles ne sont pas élevées pour un grand nombre d'industries qui ont les dépenses les plus fortes en matière de lutte contre la

48. Ibid., p. 131.